

L'ARDOUZETTE

BULLETIN MUNICIPAL DE **TRÉMEUR** N°62

JUILLET 2024



*Le char de Trémeur
au carnaval de
Broons 2024*



Mairie de Trémeur
☎ 02 96 84 80 98
mairie@tremeur.fr
www.tremeur.fr

Horaires d'ouverture au public :
Lundi : de 8h30 à 12h30 et de 13h30 à 17h30
Mardi, mercredi, jeudi et vendredi : de 8h30 à 12h30

Suite à la démission pour des raisons personnelles du maire de Trémeur, j'ai accepté avec l'accord de l'ensemble du conseil municipal d'assumer la fonction de maire jusqu'à la fin de la mandature. Je tiens à remercier Francis pour son engagement en tant que maire depuis son élection en 2014.

Fin 2023, le conseil municipal avait fixé et validé trois priorités :

- × La recherche de candidats pour la reprise du commerce est aujourd'hui validée. C'est Anthony Vérardo qui devrait pouvoir ouvrir début septembre. Un grand merci à Fanny et Romain pour leur investissement sur ce dossier.
- × Afin de pérenniser notre commerce sur la commune nous devons reconstruire à neuf la partie incendiée en 2020. Nous attendons avant l'été les plans définitifs de l'architecte qui avait déjà travaillé sur le dossier.
- × Les conditions d'accueil pour le personnel du service technique ainsi que le stockage du matériel n'étant pas sécurisées, la municipalité a acheté les terrains de la famille Rouvrais avec un hangar agricole pour le transformer en local technique.

Suite au départ en retraite de notre cantinière Jacqueline que nous remercions pour la confection des repas aux enfants de l'école, la commission école a réfléchi sur la future organisation de la cantine. L'idée de mutualiser les repas avec une autre commune a vite fait

l'unanimité. ***Nous avons pris contact avec les deux communes de Broons et Sévignac. Un accord a été assez rapidement trouvé avec la commune de Broons.*** Émilie Perrot, leur gestionnaire de cantine a œuvré pour la réussite de cette mutualisation. Ce nouveau fonctionnement permettra de fournir des repas de qualité dans le respect de la loi Egalim.

Nous travaillons également avec la commune de Trédias sur une convention pour mutualiser une partie du gros matériel du service technique sous forme de location.

Au niveau national, après les élections européennes, le Président de la République a décidé de dissoudre l'assemblée nationale et organiser des élections législatives le 30 juin et le 7 juillet 2024. Il est très important que chacune et chacun d'entre nous aille voter pour exprimer un choix clair pour l'avenir de notre pays.

Les beaux jours sont enfin de retour, je souhaite à tous de passer un bel été.

Pour le Conseil Municipal,
Le Maire,
Guy CORBEL

SYNTHÈSE DES DÉLIBÉRATIONS



RÉUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 19 FÉVRIER 2024

■ Renouvellement de la dérogation pour l'organisation des rythmes scolaires sur 4 jours à compter de la rentrée de septembre 2024

Une demande de renouvellement de la dérogation pour l'organisation des rythmes scolaires à compter de la rentrée scolaire de septembre 2024, pour une nouvelle période de 3 ans, doit être déposée à l'Inspection Académique pour le 8 mars 2024.

Le dossier a été présenté au Conseil d'École le 15 février 2024. Le résultat du vote est le suivant :

- ✿ 3 votes des enseignants pour la semaine à 4 jours.
- ✿ 3 votes des parents élus pour la semaine à 4 jours et 1 abstention.
- ✿ 1 vote des représentants de la municipalité pour la semaine à 4 jours.
- ✿ 1 vote du DDEN pour la semaine à 4 jours.
- ✿ Aucun vote contre.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité DEMANDE le renouvellement de la dérogation pour l'organisation des rythmes scolaires (semaines sur 4 jours) à compter de la rentrée scolaire de septembre 2024, pour une nouvelle période de 3 ans.

■ Subvention Association « Alasca Rose »

L'association « Alasca Rose » ce sont 6 femmes qui préparent un trek d'orientation au Maroc. Leur objectif est d'apporter un soutien financier à Sinoo, St Malo et Dragons Ladies, Dinan.Asso qui contribuent à la lutte contre le cancer du sein.

L'association a sollicité la commune pour leur apporter un soutien afin de réaliser leur projet de trek.

La commission Vie Associative propose de mettre à disposition gracieusement un local communal pour permettre à l'association d'organiser une manifestation propre à elle.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité EMET un avis favorable à la proposition de la commission Vie Associative

RÉUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 11 MARS 2024

■ Élection du Maire

Monsieur Guy CORBEL, 1^{er} Adjoint rappelle que la démission de Monsieur le Maire a été acceptée par Monsieur le Préfet. Une nouvelle élection du maire et des adjoints a été inscrite à l'ordre du jour.

Monsieur Guy CORBEL cède la présidence du Conseil Municipal au doyen de l'assemblée, à savoir M. Francis DAULT, en vue de procéder à l'élection du Maire.

Mme Carole BASTIEN est nommée secrétaire de séance conformément à l'article L 2121-15 du code général des collectivités territoriales.

Mme Marie-Noëlle DESCHAMPS et M. Yohann FOURNIER sont nommés assesseurs pour l'élection du Maire et des adjoints.

Il demande à l'assemblée s'il y a des candidats à la fonction de Maire.

Monsieur Guy CORBEL est seul candidat à cette fonction.

Résultat du 1^{er} tour de scrutin, à bulletin secret :

Votants : 15
Bulletins nuls : 0
Bulletins blancs : 0
Nombre de voix obtenues : 15
Majorité absolue : 8



Monsieur Guy CORBEL est proclamé Maire, immédiatement installé et devient Président de séance.

■ Détermination du nombre d'adjoints

Monsieur le Maire informe l'assemblée qu'en vertu de l'article L 2122-2 du Code général des collectivités territoriales, le Conseil municipal détermine librement le nombre d'adjoints sans que celui-ci puisse excéder 30 % de l'effectif légal du Conseil municipal.

Ce pourcentage donne pour la commune un effectif maximum de 4 adjoints.

Après en avoir délibéré, sur proposition de M. le Maire, le Conseil municipal décide à l'unanimité des membres présents, de déterminer trois postes d'adjoints au Maire.

ELECTIONS

■ Création et désignation d'un Conseiller délégué

VU le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment son article L 2122-18 lequel permet au Maire de déléguer par arrêté une partie de ses fonctions aux adjoints et aux conseillers municipaux, VU la loi du 13 août 2004 relative aux lois et responsabilités locales laquelle permet aux conseillers municipaux de recevoir des délégations de fonctions dès lors que chaque adjoint est titulaire d'une ou plusieurs délégations.

CONSIDERANT que Monsieur le Maire propose à l'Assemblée de créer un poste de conseiller municipal délégué en charge de l'action sociale.

CONSIDERANT que Monsieur le Maire souhaite donner cette délégation à Mme Chantal CORLOSQUET;

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité **DECIDE** de créer un poste de Conseiller délégué et **DE DONNER** tous pouvoirs à Monsieur le Maire pour signer les pièces à intervenir dans le cadre de la mise en œuvre et à la bonne exécution de la présente décision

■ Élection des Adjoints

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment l'article L 2122-7-1,

M. le Maire rappelle que l'élection des adjoints intervient par scrutins successifs, individuels et secrets dans les mêmes conditions que pour celle du Maire. Les adjoints prennent rang dans l'ordre de leur nomination et il convient par conséquent de commencer par l'élection du Premier adjoint. Il est dès lors procédé aux opérations de vote dans les conditions réglementaires.

Après un appel de candidature, il est procédé au déroulement du vote.

Élection du Premier adjoint

Monsieur le Maire, Président de séance demande à l'assemblée s'il y a des candidats à la fonction de premier adjoint.

Madame Fanny ÉON-SALABERT est seule candidate à cette fonction.

Résultat du 1^{er} tour de scrutin, à bulletin secret :

Votants : 15
Bulletins nuls : 0
Bulletins blancs : 0
Nombre de voix obtenues : 15
Majorité absolue : 8



Madame Fanny ÉON-SALABERT est proclamée première adjointe et immédiatement installée.

Élection du deuxième adjoint

Monsieur le Maire, Président de séance demande à l'assemblée s'il y a des candidats à la fonction de deuxième adjoint.

Monsieur Stéphane PERRAULT est seul candidat à cette fonction.

Résultat du 1^{er} tour de scrutin, à bulletin secret :

Votants : 15
Bulletins nuls : 0
Bulletins blancs : 0
Nombre de voix obtenues : 15
Majorité absolue : 8

Monsieur Stéphane PERRAULT est proclamé deuxième adjoint et immédiatement installé.

Élection du troisième adjoint

Monsieur le Maire, Président de séance demande à l'assemblée s'il y a des candidats à la fonction de troisième adjoint.

Monsieur Pierrick NOËL est seul candidat à cette fonction.

Résultat du 1^{er} tour de scrutin, à bulletin secret :

Votants : 15
Bulletins nuls : 0
Bulletins blancs : 0
Nombre de voix obtenues : 15
Majorité absolue : 8

Monsieur Pierrick NOËL est proclamé troisième adjoint et immédiatement installé.



■ Les délégations au Maire

Monsieur le Maire informe l'assemblée que le Code Général des Collectivités Territoriales (article L 2122-22) permet au conseil municipal de déléguer certaines de ses compétences au Maire. Le but de ces délégations est d'accélérer la prise de décision des communes et d'éviter de convoquer le conseil municipal sur chaque demande.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, **DONNE DÉLÉGATION AU MAIRE**, pour la durée de son mandat, dans les domaines suivants mentionnés à l'article 2122-22 du code général des collectivités territoriales :

- Prendre toute décision concernant la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés et des accords-cadres en matière de fournitures et de services dont le montant est inférieur à 5 000 € hors taxe ainsi que toute décision concernant leurs avenants, lorsque les crédits sont inscrits au budget.
- Décider de la conclusion et de la révision du louage de choses pour une durée n'excédant pas 12 ans.
- Passer les contrats d'assurance et accepter les indemnités de sinistre y afférentes.
- Créer, modifier ou supprimer les régies comptables nécessaires au fonctionnement des services municipaux.
- Prononcer la délivrance et la reprise des concessions dans les cimetières.
- Décider l'aliénation de gré à gré de biens mobiliers jusqu'à 4 600 €.
- Fixer les rémunérations et régler les frais et honoraires des avocats, notaires, huissiers de justice et experts.
- Décider de la création de classes dans les établissements d'enseignement.
- Fixer les reprises d'alignement en application d'un document d'urbanisme.
- D'exercer, au nom de la commune, les droits de préemption définis par le code de l'urbanisme, que la commune en soit titulaire ou délégataire, de déléguer l'exercice de ces droits à l'occasion de l'aliénation d'un bien selon les dispositions prévues à l'article L. 212-2 au premier alinéa de l'article L. 213-3 de ce même code dans les conditions que fixe le conseil municipal ;
- Autoriser, au nom de la commune, le renouvellement de l'adhésion aux associations dont elle est membre.
- De demander à l'Etat ou à d'autres collectivités territoriales, dans les conditions fixées par le conseil municipal, l'attribution de subventions.
- De procéder, dans les limites fixées par le conseil municipal, au dépôt des demandes d'autorisations d'urbanisme relatives à la démolition, à la transformation ou à l'édification des biens municipaux.

DÉCIDE qu'en cas d'absence ou d'empêchement du maire, ces délégations seront exercées par le premier adjoint.

■ Indemnités des élus

Monsieur le Maire informe l'assemblée qu'il appartient au Conseil municipal de fixer, dans les conditions prévues par la loi, les indemnités de fonctions versées aux élus étant entendu que des crédits nécessaires devront être inscrits au budget communal (code général des collectivités territoriales notamment les articles L 2123-20 et suivants).

L'indemnité du maire, dans les communes de 500 à 999 habitants, est fixée au taux maximum de droit, sauf si le conseil municipal en décide autrement.

Elle est égale à 40.30 % de l'indice brut terminal de la fonction publique (I.B 1027 correspondant à l'indice majoré I.M. 835) soit à ce jour 1 656,54 € brut /mois).

Dans les communes de 500 à 999 habitants, les Adjoints titulaires d'une délégation peuvent prétendre à une indemnité égale à 10.70 % de l'indice brut terminal de la fonction publique (I.B 1027 correspondant à l'indice majoré I.M. 835) soit à ce jour 439.83 € brut/mois).

Calcul de l'enveloppe globale :

- Maire : 40,3 % IB 1027 = 1 656,54 €
- 3 adjoints : 3 x (10.7 % IB 1027)
soit 439.83 € x 3 = 1 319.49 €



Soit une enveloppe globale de 2 976,03 €

Considérant la volonté de Monsieur Guy CORBEL, maire de la commune, de bénéficier d'un taux inférieur à celui précité,

Considérant l'obligation de respecter l'enveloppe indemnitaire globale composée du montant des indemnités maximales susceptibles d'être allouées au maire, aux adjoints et aux élus en exercice,



L'assemblée est invitée à délibérer sur la proposition suivante :

| Élus | Brut | Net | % de l'I.M 835 |
|--------------------------|-------------------|-------------------|----------------|
| Maire | 1 233.15 € | 1 066.67 € | 30.00 % |
| 1 ^{er} Adjoint | 439.83 € | 380.44 € | 10.70 % |
| 2 ^{ème} Adjoint | 339.11 € | 293.32 € | 8.25 % |
| 3 ^{ème} Adjoint | 339.11 € | 293.32 € | 8.25 % |
| Conseiller délégué | 174.69 € | 151.11 € | 4.25 % |
| Total | 2 525.89 € | 2 184.86 € | |

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, **ÉMET** un avis favorable à cette proposition.

- ✿ Les indemnités de fonction seront automatiquement revalorisées en fonction de l'évolution de la valeur du point de l'indice
- ✿ Les crédits correspondants seront prévus et inscrits au budget

RÉUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 08 AVRIL 2024

■ Comptes Financiers Uniques 2023 Budget Principal et Budgets Annexes : Commerce Multiservices et Lotissement Puits Gaulois Affectation des résultats

Monsieur Jean-Paul RÉHEL, chargé de la préparation des documents budgétaires, devient président de séance pour le vote du Compte Financier Unique.

Monsieur Jean-Paul RÉHEL rappelle que la commune de Trémeur expérimente pour la première année le Compte Financier Unique. Il s'agit d'un compte commun à l'ordonnateur qui se substitue au compte administratif et au compte de gestion.

Monsieur Jean-Paul RÉHEL présente les résultats budgétaires de l'exercice 2023 du budget principal et des budgets annexes. Des précisions sont apportées sur certains points,

notamment à chaque fois qu'un membre de l'assemblée délibérante en fait la demande.

Monsieur Francis DAULT, Maire jusqu'au 29 février 2024 et ordonnateur sur l'exercice 2023 ainsi que Monsieur Guy CORBEL, Maire actuel, quittent la salle et ne participent pas au vote.

Les Comptes financiers Uniques se présentent comme résumé ci-après et sont soumis à l'approbation de l'assemblée :

| BUDGET PRINCIPAL COMMUNE | |
|----------------------------|---------------------|
| Excédent de fonctionnement | 137 607.74 |
| Excédent d'investissement | 247 864.04 |
| SOLDE | + 385 471.78 |

Le Conseil Municipal, à l'unanimité des présents (13 voix pour) APPROUVE le compte financier unique pour l'exercice 2023 pour le Budget Général et DECIDE d'affecter les résultats de la façon suivante sur l'exercice 2024 :

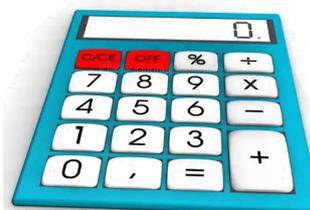
- ⇒ Excédent d'investissement reporté (art 001) : 247 864.04 €
- ⇒ Excédent de fonctionnement reporté (art 002) : 137 607.74 €

| BUDGET ANNEXE COMMERCE MULTISERVICES | |
|---|--------------------|
| Déficit de fonctionnement | 6 575.36 |
| Excédent d'investissement | 66 940.07 |
| SOLDE | + 60 364.71 |

Le Conseil Municipal, à l'unanimité des présents (13 voix pour) APPROUVE le compte financier unique pour l'exercice 2023 pour le Budget Annexe Commerce Multiservices et DECIDE de reprendre les résultats suivants pour l'exercice 2024 :

- ⇒ Déficit de fonctionnement reporté (art 002) : 6 575.36 €
- ⇒ Excédent d'investissement reporté (art 001) : 66 940.07 €

BUDGET



| BUDGET ANNEXE LOTISSEMENT PUIITS GAULOIS | |
|---|-------------|
| Résultat de fonctionnement | 0.00 |
| Déficit d'investissement | 21 123.04 |
| SOLDE | - 21 123.04 |

Le Conseil Municipal, à l'unanimité des présents (13 voix pour) APPROUVE le compte financier unique pour l'exercice 2023 pour le Budget Annexe Lotissement Puits Gaulois et DECIDE de reprendre les résultats suivants pour l'exercice 2024 :

⇒ Déficit d'investissement reporté (art 001) : 21 123.04 €

■ Vote des taux d'imposition 2024

Par délibération du 15 mai 2023, le Conseil Municipal avait fixé les taux des impôts à :

⇒ TFPB : 35,14 %

⇒ TFPNB : 60.27 %

⇒ Taxe habitation : 12.81 €

Il est proposé, suite à ces informations, de ne pas modifier les taux d'imposition en 2024 :

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité DECIDE de conserver les taux d'imposition :

⇒ Taxe foncière bâtie : 35.14 %

⇒ Taxe foncière non bâtie : 60.27 %

⇒ Taxe d'habitation : 12.81 %

DECIDE de charger M le Maire de notifier cette décision aux services préfectoraux.

| | 2023 | Taux de réf | Proposition Taux 2024 |
|-------------------|-------|-------------|--------------------------|
| Foncier bâti | 35.14 | 35.14 | 35.14 |
| Foncier non bâti | 60.27 | 60.27 | 60.27 |
| Taxe d'habitation | 12.81 | 12.81 | 12.81 |

■ Présentation et vote des budgets primitifs 2024 (Budget Principal et Budgets annexes)

Des documents permettant l'analyse et la compréhension des prévisions budgétaires, en fonctionnement et en investissement, pour le budget général de la commune et pour les budgets annexes sont remis aux membres du Conseil Municipal.

Après en avoir délibéré, le budget primitif est accepté à l'unanimité (15 voix pour).

Il se présente de la façon suivante :

Budget général de la commune

Section de fonctionnement

Recettes : 764 179.00 €

Dépenses : 764 179.00 €

Section d'investissement

Recettes : 503 656.50 €

Dépenses : 503 656.50 €



Budget Commerce Multiservices

Section de fonctionnement

Recettes : 13 575.36 €

Dépenses : 13 575.36 €

Section d'investissement

Recettes : 76 940.07 €

Dépenses : 76 940.07 €

Budget Lotissement Puits Gaulois

Section de fonctionnement

Recettes : 71 125.04 €

Dépenses : 71 125.04 €

Section d'investissement

Recettes : 51 368.08 €

Dépenses : 51 368.08 €

RÉUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 27 MAI 2024

■ Reprise de la location gérance du Commerce Multiservices - signature du contrat de location gérance

Monsieur le Maire demande au Conseil Municipal l'autorisation de signer le contrat de location gérance avec Monsieur Anthony VERARDO de Plumaudan, repreneur du commerce multiservices.

Monsieur le Maire propose que ce contrat soit rédigé par l'étude notariale de CAULNES.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité AUTORISE Monsieur le Maire à signer le contrat de location gérance à intervenir avec le repreneur du commerce multiservices Monsieur Anthony VERARDO et DESIGNER l'étude notariale de Caulnes pour dresser ce contrat.



■ Révision des tarifs de location de la salle des fêtes

La commission finances propose de réviser et simplifier les tarifs de location de la salle des fêtes à compter du 1^{er} septembre 2024. Monsieur le Maire précise que ces tarifs n'ont pas évolué depuis au moins l'année 2015.

| | Commune | Hors commune |
|---|--|--|
| Location salle 1 journée | 120 € | 160 € |
| 1 journée supplémentaire | 60 € | 80 € |
| Réunions diverses associations (sans repas) Fête de Noël de l'école Club des lfs (réunions) | Gratuit | 70 € |
| Location pour obsèques | 30 € | 30 € |
| Location vaisselle | 30 € | 30 € |
| Electricité (relevé réel de la consommation) | en fonction de l'évolution du tarif réel | en fonction de l'évolution du tarif réel |
| Forfait pénalité ménage | 100 € | 100 € |

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité VALIDE la nouvelle grille de tarifs de location de la salle des fêtes à compter du 1^{er} septembre 2024.

■ Devis pour l'achat d'un microtracteur

Monsieur Pierrick NOËL, adjoint, présente à l'assemblée les différents devis des entreprises pour l'achat d'un microtracteur.

| Entreprise | Montant HT | Montant TTC |
|-------------------------------|-------------|-------------|
| MPS DINAN | 21 572,67 € | 25 872,10 € |
| JARDIMAN DINAN- QUEVERT | 32 300,00 € | 38 760,00 € |
| BERNARD MOTOCULTURE | 22 752,00 € | 25 452,00 € |

La commission propose à l'assemblée de retenir la proposition de l'entreprise MPS à DINAN.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité VALIDE le devis de l'entreprise MPS à DINAN.



■ Devis du fauchage

Monsieur Pierrick NOËL, adjoint, présente à l'assemblée les différents devis des entreprises concernant l'intervention fauchage sur la commune.

| Entreprise | Montant HT | Montant TTC |
|---|-------------|-------------|
| ETA CRESPEL MEGRIT | 9 977,50 € | 11 973,00 € |
| LECHEVESTRIER SAINT JOUAN DE L'ISLE | 13 222,50 € | 15 867,00 € |

Monsieur Pierrick NOËL propose de faire intervenir l'entreprise ETA CRESPEL de MEGRIT.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité VALIDE le devis de l'entreprise ETA CRESPEL de MEGRIT.

■ Mise à disposition du tracteur avec la commune de Trédias

Monsieur le Maire informe l'assemblée que le maire de Trédias a sollicité la commune pour une mise à disposition du tracteur New Holland.

Monsieur le Maire propose de faire un essai de cette mutualisation jusqu'au 31 décembre 2024, avec un tarif de location de 15 € TTC / heure.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité AUTORISE Monsieur le Maire à signer une convention de mutualisation de l'utilisation du tracteur New Holland avec la commune de Trédias et DECIDE qu'un tarif de 15 € TTC/heure soit facturé à la commune de Trédias.



■ Dissolution de l'Association Foncière de Trémeur

Monsieur le Maire donne lecture au Conseil Municipal de l'extrait du registre des délibérations du Bureau de l'Association Foncière de Trémeur, en date du 15 mai 2024, demandant le transfert de ses biens immobiliers dans le domaine de la commune suite à la dissolution de l'association.

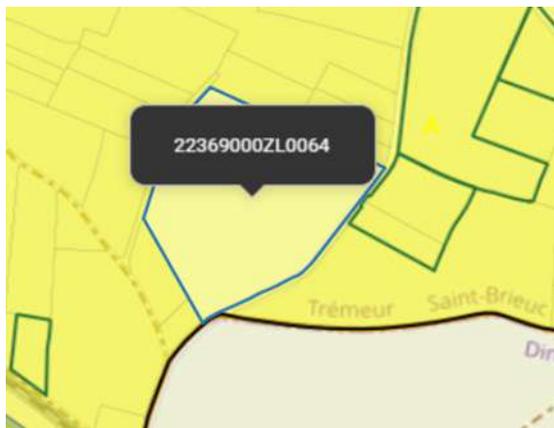
Décision :

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité

- ☼ ACCEPTE que soient incorporés au domaine de la Commune les biens immobiliers de l'Association Foncière de Trémeur
- ☼ ACCEPTE d'assurer le remboursement des emprunts contractés par l'Association Foncière (s'il y a lieu),
- ☼ AUTORISE Monsieur le Maire à signer tous les documents nécessaires à ce transfert

■ Location de la parcelle ZL 64 au lieudit la Hautière et de la parcelle ZP 19 au lieudit les Dineux

Parcelle ZL 64 la Hautière - GAEC de l'Abbaye (LEMASSON Jean-Baptiste)



Monsieur le Maire informe que le 21 janvier 2019, une délibération avait fixé la location annuelle de cette parcelle à 140 € / hectare soit 154 € pour 1 ha 10 a. Cette délibération n'a jamais été appliquée.

Il convient de mettre à jour ce montant de location en lien avec l'indice du fermage depuis 2019.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité DECIDE de fixer la location annuelle de cette parcelle à 140 €/hectare avec une régularisation de l'indice de fermage depuis 2019.

Parcelle ZP 19 les Dineux



Après que Mme ÉON-SALABERT Fanny a quitté la salle, Monsieur le Maire informe l'assemblée que Monsieur Pierrick LECHEVESTRIER, exploitant actuel de la parcelle ZP19 va cesser son activité, il convient donc de trouver un nouvel exploitant.

Monsieur le maire informe que deux candidatures ont été retenues parmi les 6 exploitants ayant leur siège sur la commune :

- ☼ Monsieur Thierry ALIX
- ☼ Monsieur Matthias SALABERT

Après avoir présenté chaque exploitation, Monsieur le Maire propose à l'assemblée de voter pour l'une des deux candidatures.

Résultat du vote de l'assemblée :

Monsieur Thierry ALIX : 0 voix
Monsieur Matthias SALABERT : 9 voix
Abstentions : 4

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal DECIDE de fixer la location annuelle de la parcelle ZP 19 à 140 €/hectare à Monsieur Matthias SALABERT.

■ Mutualisation des repas pour le restaurant scolaire avec la commune de Broons

Monsieur le Maire rappelle à l'assemblée que la cantinière Mme Jacqueline RENAULT a fait valoir son droit à la retraite au 1^{er} avril 2024.

Depuis avril 2023, les repas sont préparés par la société Convivio-RCO de Bédée.

Monsieur le Maire informe l'assemblée la possibilité de mutualiser la confection des repas du restaurant scolaire avec la commune de Broons à partir du 03 juin 2024.

La commune de Broons propose un prix de 5,70 € / repas.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité VALIDE la mutualisation pour la confection des repas du restaurant scolaire avec la commune de Broons et VALIDE le tarif proposé par Broons de 5,70 €/repas.

INFORMATIONS MUNICIPALES



ÉTAT CIVIL

Décès :

- ✿ **CARRÉ Suzanne née PRÉAUCHAT**, 2 La Ville Haute, décédée le 28 février 2024, à l'âge de 89 ans.
- ✿ **HENRY Léa née CARRÉ**, Le Menu Bois, décédée le 2 mars 2024, à l'âge de 95 ans.

URBANISME

DÉCLARATIONS PRÉALABLES

- ✿ **MEGRET Line**, 2 Le Pont, pour la coupe et l'abattage d'arbres.
- ✿ **LE GOFF Mickaël**, 12 lotissement de l'Abbaye, pour l'édification d'une clôture.
- ✿ **MICHEL Aurore**, 2 Le Menu Bois, pour la construction d'un garage et le remplacement de menuiseries.
- ✿ **ENEDIS**, La Rouelle, pour l'ouvrage et accessoires des canalisations de distribution électrique.
- ✿ **MALOUM Mehdi**, 10 lotissement des Villes Guimont, pour l'édification d'une clôture.
- ✿ **EDF**, 3 Le Robieu, pour l'installation d'un générateur photovoltaïque.
- ✿ **GATTO François-Xavier**, 11 lotissement de l'Abbaye, pour la création d'une véranda.
- ✿ **HERVE Mélanie**, 6 l'Ardillère, pour l'agrandissement des fenêtres existantes.
- ✿ **RIBAULT Denis**, 16 lotissement de l'Abbaye, pour une pergola.

PERMIS DE CONSTRUIRE

- ✿ **KERITY**, 1 rue du Pont Gauvin, pour l'extension des bureaux d'une carrosserie.
- ✿ **SOQUET Noël**, 12 lotissement Le Puits Gaulois, pour la construction d'une maison d'habitation.
- ✿ **GALLAIS Alexandre**, 7 lotissement Le Puits Gaulois, pour la construction d'une maison d'habitation.

DON DU SANG

- Les prochaines collectes** : de 14h15 à 18h45 à la salle des fêtes de Broons
- ✿ Le lundi 23 septembre 2024
 - ✿ Le lundi 25 novembre 2024



ÉLECTIONS LÉGISLATIVES

RAPPEL : Le second tour des élections législatives aura lieu le **dimanche 7 juillet 2024**.

COMMÉMORATION DU 8 MAI

Au monument aux morts, la cérémonie du 8 mai 1945 à l'occasion du 78^{ème} anniversaire. Ce souvenir pour ne jamais oublier.



Commémoration du 8 mai

FÊTE DES VOISINS

Après 10 ans d'absence, les BINARD-COMMEREUC et les EON-SALABERT ont relancé la fête des voisins (Le Menu Bois - La Générais - La Houssaye - La Ville Haute et Les Portes).

Le samedi 08 juin, sous le hangar de Jean-Paul et Maryline AUDRAIN, se sont réunies 55 personnes, de 16 mois à 96 ans pour une belle journée festive. La bonne humeur, les parties de palets, de belote et la joie d'être ensemble ont animé la journée et la soirée !



Fête des voisins

HORAIRES TONTES ET BRICOLAGE



Pour les Côtes d'Armor, la règle est précisée dans l'arrêté préfectoral en date du 15 mai 2024 (article 6) :

« ne pas utiliser, pour les travaux de bricolage ou de jardinage, des appareils bruyants, en dehors des horaires suivants :

- ✿ Du lundi au samedi de 8h à 12h et de 14h à 20h
- ✿ Les dimanches et jours fériés de 10h à 12h »

LE COMMERCE DE NOTRE CENTRE-BOURG VA ROUVRIR !

Ne rien lâcher, toujours y croire ! Et c'est une grande satisfaction de savoir que notre seul commerce va rouvrir début septembre.

Après des mois de travail pour retrouver un repreneur, c'est chose faite et Anthony VERARDO sera le nouveau gérant.

L'heure est à la paperasse et aux formations obligatoires ... début septembre, normalement tout cela sera fait et nous pourrons trinquer tous ensemble.

Un édito spécial sur l'ouverture du commerce, la médiation suite à l'incendie et la construction du futur commerce arrivera dans vos boîtes aux lettres fin août.



Guy CORBEL et Anthony VERARDO

MUTUALISATION DES REPAS AU RESTAURANT SCOLAIRE

Depuis le lundi 3 juin 2024, les repas du restaurant scolaire sont confectionnés par l'équipe de l'Auberge des écoliers de Broons.

Les menus, qui sont cuisinés sur place avec, en majorité, des produits frais, sont établis en suivant un plan alimentaire (équilibre des repas) qui s'étend sur 20 repas.

À cela s'ajoute la loi EGALIM qui impose un approvisionnement de 50% de produits durables et de qualité, dont 20% de produits bio. Les commandes sont passées en fonction des repas programmés, mais parfois, des imprévus surviennent. Ainsi, les menus sont susceptibles de changer en fonction de l'arrivée des produits et des stocks.

L'inscription de votre enfant se fait dès l'entrée en classe, le jour même (comme actuellement).

Attention, étant donné que le nombre précis de repas sera commandé à 9h00, il n'y aura plus aucune possibilité d'inscription ou d'annulation après cet horaire.

SOIRÉE JEUX - CME

Vendredi 29 mars 2024, à la salle des fêtes, le Conseil Municipal des Enfants organisait sa deuxième soirée jeux.

Une quarantaine de petits et grands ont partagé ce moment convivial dans la bonne humeur autour des jeux de cartes et des différents jeux de société.

Nos jeunes élus souhaitent réitérer l'évènement et aimeraient que ce temps d'échange soit davantage intergénérationnel en ciblant tous les âges de notre population trémeuroise et des communes voisines.



Soirée jeux

RANDONNÉE GOURMANDE

La randonnée gourmande organisée par le « Téléthon » et les « Donneurs de sang » aura lieu le 1^{er} septembre 2024.



FLEURISSEMENT

Les beaux jours étant là, nous avons rempli notre mission d'embellir notre bourg.

Grâce à une équipe de bénévoles qui nous a permis ces réalisations et répondu présent, voilà choses faites.

Encore merci de votre aide.



L'équipe de bénévoles



REFUS DE TRI

Suite à une caractérisation réalisée sur les poubelles jaunes de la commune de **Lamballe secteur Beaulieu**, opération visant à déterminer la nature du contenu des bacs de tri collectés, il s'avère que **42.03 %** des déchets ont été refusés par le centre de tri de Kerval.

Parmi les objets refusés on trouve notamment : **des déchets en sacs opaques, des essuie-tout, des couches, des déchets d'hygiène (contenu de poubelles de salles de bains), des aliments, du verre, du bois, des déchets de bricolage et des fournitures de bureau.**

Il est important de rappeler que dans la poubelle jaune ne doivent être jetés que les papiers et les emballages à condition qu'ils soient en plastique, en carton ou en métal. Ils doivent être vides et jetés en vrac (*pas de sacs*). Ils ne doivent pas être imbriqués (*on ne met pas un pot de yaourt dans un autre, ou dans une boîte de conserve, par exemple*). En effet, lors de la collecte, les déchets sont écrasés, et s'ils sont imbriqués, ils deviennent inséparables sur la chaîne de tri.

Par rapport à la dernière opération de même nature, il y a eu sur cette caractérisation **10.52 %** de refus en plus.

Les objets refusés en centre de tri font l'objet d'un traitement coûteux : ils ont été collectés en porte à porte, puis transportés jusqu'au centre de tri. Là ils sont écartés puisqu'ils ne font pas partie des déchets pris en charge par le centre, puis ils sont chargés à nouveau dans un camion et acheminés vers un incinérateur, où ils seront brûlés à l'instar des ordures ménagères.

Si vous avez un doute concernant le tri, vous pouvez vous rendre sur le site internet de Lamballe Terre & Mer, rubrique Gestion des déchets, onglet Trier-Recycler.

Renseignements : preventiondechets@lamballe-terre-mer.bzh

LES POIGNÉES DES BACS TOURNÉES VERS LA CHAUSSÉE

Un agent de collecte, aussi appelé « ripper », manipule plus de 400 bacs par tournée. En positionnant les poignées des bacs vers la rue, vous contribuez au ramassage optimisé de vos déchets.

Retrouvez le livret de règlement de collecte sur www.lamballe-terre-mer.bzh



ACCÈS DÉCHETTERIES DE LAMBALLE TERRE ET MER

Les accès dans les déchèteries de Lamballe Terre & Mer sont encadrés par le règlement de facturation de la redevance incitative et par le règlement intérieur des déchèteries téléchargeables sur www.lamballe-terre-mer.bzh.

À partir du 1^{er} juillet 2024, les accès en déchèterie (toutes déchèteries confondues) seront comptabilisés. Chaque titulaire d'une carte d'accès disposera d'un forfait annuel de douze passages compris dans sa redevance incitative. Au delà, toute visite supplémentaire sera facturée 9,35€/passage ou 46,64€/tonne (selon si le véhicule est inférieur ou supérieur à 2,10 m de hauteur).

À partir du 1^{er} janvier 2025, l'accès aux déchèteries sera réglementé de la manière suivante :

- * Chaque titulaire d'une carte d'accès disposera d'un forfait de douze passages par an compris dans la redevance incitative,
- * Au-delà, toute visite supplémentaire sera facturée.

Plus d'informations sur www.lamballe-terre-mer.bzh

OUVERTURE DE LA DÉCHÈTERIE DE JUGON-LES-LACS

La déchèterie de Jugon-les-Lacs a nécessité, d'une part, une mise aux normes et, d'autre part, d'être agrandie et réhabilitée afin de prendre en compte l'augmentation de la fréquentation et les évolutions du tri liées à la nouvelle réglementation en vigueur.

Les travaux, qui se sont déroulés sur la période s'étalant de septembre 2023 à juin 2024, a nécessité la fermeture du site pendant 3 mois (d'avril à mai) afin de pouvoir finaliser l'ensemble des travaux en toute sécurité.

Après cette période de fermeture, la déchèterie de Jugon-les-Lacs réouvre le 1^{er} juillet 2024.

Cette réouverture s'accompagne de la mise en œuvre de nouveaux horaires qui permettent un temps d'ouverture au public plus important :

| Jour | Matin | Après-midi |
|----------|----------|-------------|
| Lundi | 9h-11h45 | Fermé |
| Mardi | Fermé | 13h30-17h30 |
| Mercredi | 9h-11h45 | 13h30-17h30 |
| Jeudi | Fermé | 13h30-17h30 |
| Vendredi | 9h-11h45 | 13h30-17h30 |
| Samedi | 9h-11h45 | 13h30-17h30 |



À chaque bac ses déchets !!!

LES DÉCHETS DE JARDIN, UNE RESSOURCE

Tontes de pelouse, tailles de haies, feuilles mortes... trouveront une meilleure utilité dans votre jardin qu'à la déchèterie !

En effet, tous ces éléments peuvent être utilisés en paillage, que ce soit au pied de vos arbres, haies, arbustes ou sur votre potager.

Le saviez-vous ? Un bon paillage permet d'éviter cinq arrosages et dix heures d'entretien du jardin !

Pour le mettre en œuvre rien de plus simple :

Lors de la tonte de votre pelouse, répandez au sol vos feuilles mortes et/ou tailles de haies fraîches (d'un diamètre inférieur ou équivalent à votre auriculaire), passez la tondeuse dessus et c'est prêt : votre paillage est dans le panier de la tondeuse, il ne vous reste plus qu'à l'épandre au pied de vos plantations.

En Bretagne la pelouse pousse vite ! Pensez à la tonte mulching : pas de ramassage, une meilleure résistance à la sécheresse, moins de mousses ou d'herbes indésirables viendront en concurrence de votre gazon.

EAU : ADOPTONS LES ÉCOGESTES



Le saviez-vous ? Nous consommons en moyenne 148 litres d'eau potable par jour et par personne ! Adopter des éco-gestes est un bon moyen de préserver les ressources en eau tout en allégeant sa facture. À la maison, éviter de laisser couler l'eau du robinet permet d'économiser 10 litres d'eau par minute en moyenne, tandis qu'une douche de 4 à 5 minutes en lieu et place d'un bain réduit la consommation de 100 litres. À l'extérieur, choisir des plantes résistantes à la sécheresse - comme la lavande, le romarin ou les plantes grasses - permet de réduire les arrosages, tout comme l'installation d'un goutte à goutte.

L'ensemble de ces éco-gestes est à retrouver en ligne, sur www.lamballe-terre-mer.bzh et sur les supports de communication de l'Assemblée bretonne de l'eau (ABE).

ÉCLAIRER VOTRE JARDIN LA NUIT : UN DANGER POUR LA BIODIVERSITÉ

Peu couteuses si elle sont solaires et offrant une ambiance chaleureuse, les lumières extérieures ont pourtant un véritable impact sur la faune et la flore de nos jardins.

En effet, l'éclairage artificiel fragmente les milieux de vie

des animaux qui fuiront les zones éclairées ou, à l'inverse, seront attirés par la lumière et désertent leurs milieux de vie habituels.

Les conséquences sont nombreuses :

- ✿ Perturbation des relations proie-prédateur,
- ✿ Impact sur la pollinisation,
- ✿ Perturbation du sommeil des animaux diurnes (humains compris) et du cycle biologique des végétaux (retard dans la chute des feuilles des arbres)...



Vous pouvez limiter cette pollution lumineuse grâce à plusieurs actions :

- ✿ Limiter autant que possible l'éclairage extérieur la nuit,
- ✿ Limiter le nombre de points d'éclairage aux endroits nécessaires (garage...),
- ✿ Ne pas orienter la lumière vers le ciel,
- ✿ Privilégier des couleurs chaudes, jaune ou orange (température maximale de 3000 K), moins agressives,
- ✿ Équiper les éclairages de minuteurs ou de détecteurs,
- ✿ Ne pas éclairer les surfaces en eau (mare, bassin...) car ces milieux, très riches en biodiversité, sont extrêmement sensibles à la lumière artificielle.

J'ACCUEILLE DES CHAUVES-SOURIS CHEZ MOI CET ÉTÉ !

Discrètes, petites et silencieuses, les chauves-souris sont bien souvent totalement méconnues.

En raison de leur mode de vie nocturne et de leur aptitude au vol, les chauves-souris ont réussi à occuper des milieux et à profiter de sources de nourriture inaccessibles aux autres mammifères et aux oiseaux. Certaines espèces affectionnent particulièrement les constructions humaines et cela toute l'année.

À la fin du printemps, les femelles se rassemblent en colonie, sous les toits, pour former des gîtes de maternité, bénéficiant ainsi de la chaleur des combles. Elles donneront naissance à un seul petit, plus rarement deux, qu'elle allaitera de trois semaines à un mois.

Si vous avez des chauves-souris chez vous, contactez Lamballe Terre & Mer afin de nous aider à améliorer nos connaissances sur les gîtes d'été et les espèces du territoire. Vous pouvez également nous contacter si vous souhaitez des conseils pour protéger ces discrètes boules de poils et/ou effectuer des aménagements simples pour les accueillir dans votre grenier !



Contact : environnement@lamballe-terre-mer.bzh



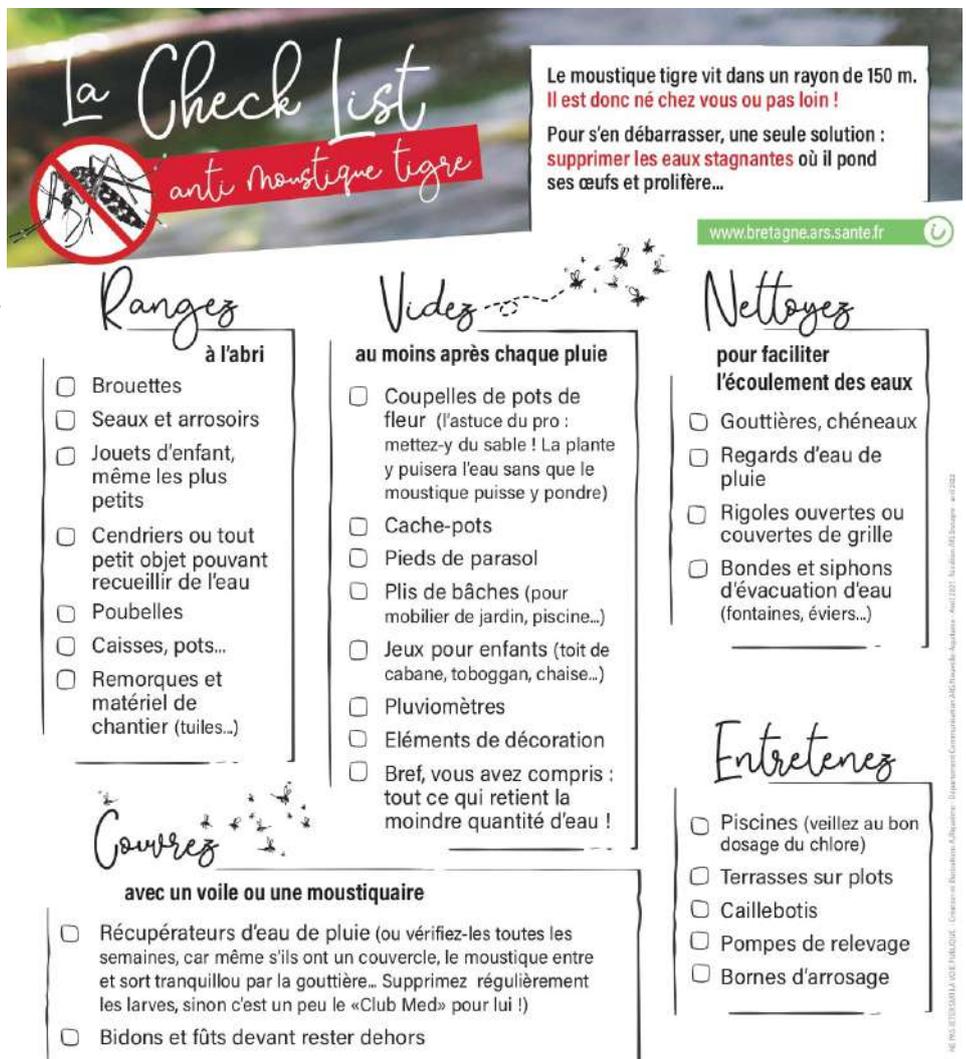
SURVEILLANCE ET LUTTE CONTRE LES MOUSTIQUES VECTEURS DE MALADIES HUMAINES

Depuis 2020, l'Agence Régionale de Santé (ARS) est responsable de l'application du plan antidissémination de la dengue, du chikungunya et du Zika, élaboré par le Ministère de la Santé en 2006. L'ARS surveille la colonisation du territoire métropolitain par le moustique tigre *Aedes albopictus* vecteur de ces virus et met en œuvre la lutte antivectorielle (via un opérateur de démoustication) pour empêcher les circulations arbovirales potentielles.

Installé en France depuis 2004, la propagation du moustique tigre est particulièrement rapide. Début 2024, l'insecte était implanté dans 78 départements de France Métropolitaine. Durant l'année 2023, *Aedes albopictus* a en outre été détecté dans 8 communes de Bretagne, situées dans les départements de l'Ille-et-Vilaine et du Morbihan. Les communes de Rennes, Domagné, situées en Ille-et-Vilaine et La Gacilly, située dans le Morbihan sont aujourd'hui colonisées. Les départements d'Ille-et-Vilaine et du Morbihan sont classés en « faiblement colonisé » par le moustique tigre.

Les collectivités territoriales sont les acteurs privilégiés pour la gestion de la nuisance engendrée par les moustiques, notamment l'*Aedes albopictus*. Elles sont en effet responsables du maintien de l'hygiène et de la salubrité qui constitue la principale action de lutte préventive contre les moustiques au niveau du domaine public. Les communes et collectivités sont les plus à même de sensibiliser efficacement le public à cette problématique.

C'est pourquoi votre concours est nécessaire pour freiner l'implantation du moustique tigre sur le territoire et limiter l'impact sanitaire et les nuisances associées. L'Agence nationale de sécurité sanitaire de l'alimentation, de l'environnement et du travail (ANSES) a mis en place un site internet permettant aux citoyens de connaître les gestes essentiels <https://signalement-moustique.anses.fr/signalement-albopictus/>. Ce site permet également au citoyen de signaler la présence du moustique tigre, en prenant en photo les moustiques observés ressemblant à un moustique tigre. Ces signalements permettent ensuite de prendre des mesures de lutte dès que la présence est confirmée. Des gestes simples peuvent en outre être facilement mis en place par les habitants pour supprimer les eaux stagnantes où le moustique est susceptible de pondre ses œufs et proliférer.



La Check List anti moustique tigre

Le moustique tigre vit dans un rayon de 150 m. Il est donc né chez vous ou pas loin !
Pour s'en débarrasser, une seule solution : supprimer les eaux stagnantes où il pond ses œufs et prolifère...

www.bretagne.ars.sante.fr

- Rangez à l'abri**
 - Brouettes
 - Seaux et arrosoirs
 - Jouets d'enfant, même les plus petits
 - Cendriers ou tout petit objet pouvant recueillir de l'eau
 - Poubelles
 - Caisses, pots...
 - Remorques et matériel de chantier (tuiles...)
- Videz au moins après chaque pluie**
 - Coupelles de pots de fleur (l'astuce du pro : mettez-y du sable ! La plante y puisera l'eau sans que le moustique puisse y pondre)
 - Cache-pots
 - Pieds de parasol
 - Plis de bâches (pour mobilier de jardin, piscine...)
 - Jeux pour enfants (toit de cabane, toboggan, chaise...)
 - Pluviomètres
 - Éléments de décoration
 - Bref, vous avez compris : tout ce qui retient la moindre quantité d'eau !
- Nettoyez pour faciliter l'écoulement des eaux**
 - Gouttières, chéneaux
 - Regards d'eau de pluie
 - Rigoles ouvertes ou couvertes de grille
 - Bondes et siphons d'évacuation d'eau (fontaines, éviers...)
- Couvrez avec un voile ou une moustiquaire**
 - Récupérateurs d'eau de pluie (ou vérifiez-les toutes les semaines, car même s'ils ont un couvercle, le moustique entre et sort tranquillement par la gouttière... Supprimez régulièrement les larves, sinon c'est un peu le « Club Med » pour lui !)
 - Bidons et fûts devant rester dehors
- Entretenez**
 - Piscines (veillez au bon dosage du chlore)
 - Terrasses sur plots
 - Caillebotis
 - Pompes de relevage
 - Bornes d'arrosage

COUPEZ L'EAU aux moustiques tigres !

et passez le message à votre voisin !

Signaler la présence d'un moustique tigre



L'ÉTÉ AUSSI ON FAIT DU TRI



C'est l'été ! La plage, les baignades et les châteaux de sable... Quand le parasol, la planche de body-board, la petite pelle et son seau en plastique ou la bouée sont cassés, emmenez-les à la déchèterie ou mettez-les dans la poubelle marron. En effet, la poubelle jaune est uniquement destinée aux emballages, en métal, plastique ou carton, et les papiers.

Pour remplacer les jouets cassés, pensez à la ressourcerie Ressour'Éco !

Plus d'informations :

www.lamballe-terre-mer.bzh

preventiondechets@lamballe-terre-mer.bzh *



FIN D'ANNÉE SCOLAIRE : DU TRI DANS LES CARTABLES

Le mois de juin rime avec soleil, plage et vacances... sauf pour le tri !

Quand arrive le moment de vider les cartables, pensez réutilisation avant de jeter : classeurs, trousse et crayons pourront vous resservir en septembre !

Pour ce qui est usagé, la poubelle jaune accepte les feuilles, cahiers, pochettes cartonnées et tubes de colle vides. Les autres fournitures (classeurs, crayons, porte vue...) iront dans la poubelle marron.

Bonnes vacances !

Plus d'informations :

www.lamballe-terre-mer.bzh

preventiondechets@lamballe-terre-mer.bzh



HABITAT : LE DISPOSITIF « 1 TOIT 2 GÉNÉRATIONS »

CHERCHE DES SENIORS

Afin de répondre aux problématiques de logement sur le territoire, notamment pour les jeunes, tout en favorisant le lien social, Lamballe Terre & Mer, en partenariat avec l'ADIJ 22, relance son dispositif de cohabitation intergénérationnelle « 1 Toit 2 générations » sur l'ensemble de l'agglomération.

Cette démarche vise à mettre en relation un sénior, disposant d'une chambre libre dans son habitation, avec un ou une jeune à la recherche d'un logement à moindre frais. Cela permet de créer un lien entre le sénior et le jeune qui partageront des temps conviviaux ensemble (repas, lectures, discussions, sorties, échanges de

savoir...) en plus de la participation aux charges de la part du jeune.

Dans le cadre de ce dispositif de cohabitation intergénérationnelle, l'agglomération recherche des seniors (à partir de 60 ans, seuls ou en couple) prêts à héberger des jeunes sur l'ensemble du territoire de Lamballe Terre & Mer.

Plusieurs jeunes lycéens, apprentis ou stagiaires cherchent régulièrement un hébergement mais aussi un sénior avec qui partager des moments conviviaux et un peu de leur quotidien. Une expérience humaine enrichissante en plus d'un logement !

Les seniors intéressés peuvent contacter Charles DISSERBO de l'ADIJ 22 au 07.68.11.04.21.

À noter : Pour les jeunes de 16 à 30 ans à la recherche d'un logement, renseignez-vous auprès de la Structure Info Jeunes (SIJ) au 02.96.50.87.90.

Facebook : 1 toit 2 Générations – Côtes d'Armor

www.ij-bretagne.com/adij22

MOBILITÉS : TRANSPORTS SCOLAIRES - SCOLIBUS INSCRIPTIONS 2024-2025

1 - Comment s'inscrire ?

Les demandes d'inscription peuvent se faire directement en ligne sur le site distribus.bzh, ou via le formulaire papier accessible auprès de votre Mairie et à renvoyer :

- ✱ **Par courriel** à contact.distribus@transdev.com
- ✱ **Par courrier** à Transdev CAT, 7 rue Max Le Bail, 22000 Saint-Brieuc

Pour la photo d'identité, merci de renommer votre fichier au nom de l'enfant (en JPG, PNG de moins de 10 MO) ou d'inscrire son nom, prénom au dos de la photo, si envoi papier.

Attention les inscriptions pour les élèves de primaire se font directement auprès des mairies pour les circuits déjà existants.

2 - Quand faire son inscription ?

Les inscriptions pour l'année scolaire complète se déroulent du **1^{er} juin au 20 juillet 2024**. Après cette date, une majoration de 30 € s'appliquera.

Bon à savoir : l'inscription à l'établissement scolaire ne déclenche pas celle aux transports scolaires.



3 - Quel paiement ?

Plusieurs modes de paiement sont possibles :

- ☼ Paiement en **3 fois par prélèvement** : 1^{ère} échéance à l'inscription, 2nd prélèvement à 60 jours et dernier prélèvement à 120 jours
- ☼ Paiement en **une fois à l'inscription par prélèvement**
- ☼ Paiement en **une fois par chèque** (le chèque doit impérativement être intégré au dossier au moment de l'inscription et sera encaissé au mois de novembre).



4 - Comment être informé tout au long de l'année ?

Vous pouvez consulter le site internet distribus.bzh et **cocher la demande d'envoi de SMS** sur le formulaire d'inscription pour être informé en cas de suspension des services de transports scolaires lors de perturbations majeures et prévisibles (grèves, intempéries...).

MOBILITÉS : CET ÉTÉ, JE ME DÉPLACE GRATUITEMENT SUR LES LIGNES « CITADINES » OU « ESTIVALES » !

Le réseau Distribus se met à l'heure d'été ! Afin de vous permettre de profiter au mieux du territoire, vous aurez la possibilité de circuler **gratuitement** dans Lamballe avec les **Citadines** du 8 juillet au 25 août.

Pour faciliter les déplacements et le stationnement dans Pléneuf-Val-André et Erquy, Lamballe Terre & Mer met également des navettes **Estivales** gratuites à la disposition des habitants et des touristes pour se déplacer entre les campings, les plages et le centre-ville de Pléneuf-Val-André (ligne 5) et Erquy (ligne 6 et 7). La navette d'Erquy dessert également Plurien.

Pour Pléneuf-Val André : Un bus toutes les 30 minutes l'été !

Retrouvez toutes ces informations dans les offices de tourisme ou sur le site Distribus.bzh

STRATÉGIE SANTÉ : LE CONTRAT LOCAL DE SANTÉ, UN AN APRÈS

La santé constitue l'un des volets majeurs et transversal des politiques menées par Lamballe Terre & Mer. À l'échelle globale du territoire, l'implication de l'Agglomération en la matière vise à améliorer son attractivité et à favoriser une offre de santé variée pour ses habitants.

Le Contrat Local de Santé de Lamballe terre & Mer, signé en février 2023 est au service de cet engagement.

Il regroupe 4 axes :

- ☼ Axe 1 - Prévention et promotion de la santé,
- ☼ Axe 2 - Accès aux soins de premier recours,
- ☼ Axe 3 - Populations vulnérables et leurs aidants,
- ☼ Axe 4 - Interconnaissance et participation citoyenne.



L'Agglomération dresse un premier bilan encourageant avec la réalisation de plusieurs actions comme celles menées autour de la sensibilisation du grand public et des professionnels (nutrition, prévention cancer de la peau, santé mentale...), de l'attractivité des professionnels de santé sur notre territoire ou des événements comme la semaine bleue et des temps d'échanges interprofessionnels.

Retrouvez l'ensemble des axes et des actions menées sur le territoire dans le cahier Stratégie Santé sur www.lamballe-terre-mer.bzh.

ZOOM SUR... LA PRÉVENTION SUR LE CANCER DE LA PEAU

Lamballe Terre & Mer, dans le cadre de sa stratégie santé, relaie la campagne de communication des CPAM, de la Direction régionale du service médical et des MSA de Bretagne : Alerte Breizh !

La Bretagne est la région de France qui enregistre le plus grand nombre de cas de cancers de la peau chaque année. N'habitant pas une région chaude, les Bretons se protègent moins des rayons UV (ultraviolets), qui sont pourtant autant présents qu'ailleurs !

Même par temps breton, protégeons-nous !

S'informer de l'indice UV du jour, mettre un chapeau ou une casquette, se mettre à l'ombre entre 12h et 16h ou mettre des lunettes de soleil font partis des réflexes qui permettent de nous protéger.

Retrouvez l'ensemble des conseils sur www.alerte-breizh.fr



Prochaine Ardouzette en octobre 2024

DÉLAI DE REMISE DES ARTICLES

au plus tard le vendredi 15 septembre.

en mairie ou par courriel :

accueil.tremeur@gmail.com

Tout article remis après cette date

ne pourra pas être publié.

CET ÉTÉ, DÉCOUVREZ L'HISTOIRE ET LE PATRIMOINE NATUREL DE LA POTERIE

La Poterie, à Lamballe-Armor, ne doit pas son nom au hasard : jusqu'au milieu du XX^{ème} siècle, l'activité potière y a été florissante. Les potiers extrayaient sur leurs landes l'argile nécessaire à leur ouvrage. Ils ont laissé derrière eux des centaines de mares dans la lande. Une faune (amphibiens et libellules notamment) et une flore très spécifiques se sont développées dans ce milieu particulier, au point de faire classer le site Natura 2000 ! Lamballe Terre & Mer vous invite à visiter ce site exceptionnel !

En pratique :

Visites gratuites du musée et des landes les jeudis 25 juillet, 1^{er} et 8 août

Ouverture du musée : de 14h à 17h30 - Départ de la balade commentée à 14h30 (durée : 2h)

*2 Impasse du Clos Bertault - La Poterie - Lamballe-Armor
Gratuit*

En partenariat avec l'association La Poterie, Nature et Patrimoine

Musée de La Poterie



AGENDA

■ Piscine, centre aquatique communautaire

Le **lundi 2 septembre**, après trois mois de travaux, La Piscine vous ouvre de nouveau ses portes aux horaires habituels.

Le lundi 2 septembre marque également le début des inscriptions aux différentes activités aquatiques.

Rue des Olympiades, Lamballe-Armor



■ Rentrée de septembre - Forum des associations

Sport, conservatoire, enfance-jeunesse... Retrouvez Lamballe Terre & Mer au plus près de chez vous sur les différents forums des associations du territoire.

VISITE EAU - ÉNERGIE

Vous êtes en difficulté pour régler de très importantes factures de régularisation d'énergie (électricité, gaz...) ? Vos consommations de gaz et/ou d'électricité ont été sous-estimées lors de la souscription de votre contrat ? Cela donne ainsi l'illusion de prix compétitifs lors de démarchage pour la souscription d'un nouveau contrat d'énergie.

Attention, lors de la souscription d'un contrat, il faut comparer les offres en fonction de différents critères et ne pas se contenter de comparer uniquement les prix. Pour vous aider, un nouveau critère de comparaison des fournisseurs d'énergie a été proposé par le médiateur de l'énergie : le taux de litiges : <https://comparateur-offres.energie-info.fr/compte/profil>

Pour en savoir plus : le dernier rapport d'activité du Médiateur de l'énergie : <https://www.energie-mediateur.fr/wp-content/uploads/2024/05/mne-ra2023-web.pdf>

Besoin d'aides ?

Lamballe Terre & Mer vous propose des visites gratuites d'un conseiller en économies d'énergie de l'ALEC. Ces visites Eau Energie sont destinées aux locataires et propriétaires de l'ensemble des communes ; dédiées aux personnes qui rencontrent des difficultés pour se chauffer ou qui se questionnent sur l'énergie dans leur logement, votre éligibilité sera vérifiée par le conseiller de l'ALEC. Attention, ce ne sont pas des diagnostics énergétiques ou des audits énergétiques.

Lors de ces visites on aborde le logement dans son ensemble, les usages, les factures, les équipements. Des conseils sont donnés pour diminuer les consommations et améliorer le confort. À cette occasion du petit matériel économe est installé gratuitement.

Pour demander une visite, n'hésitez pas à contacter un conseiller au 02.96.60.75.50 ou l'ALEC au 02.96.52.15.70.





JUDO CLUB INTERCOMMUNAL

Le club de Judo de Trémeur compte 100 adhérents pour cette saison 2023-2024.

Plusieurs moments forts ont marqué l'année, comme la distribution d'un petit cadeau aux jeunes adhérents pour les fêtes de Noël.

L'organisation de plusieurs manifestations : deux lotos, une vente de saucissons, une soirée « gestes qui sauvent » et « initiation self-défense ».

Pendant la semaine paralympique organisée par Caulnes, le club a programmé une séance de judo pour les enfants au dojo de la salle omnisports le 7 avril 2024.

Un interclub a été organisé à Caulnes en avril, au cours duquel 85 enfants de différents clubs se sont rencontrés.



Un groupe d'enfants lors de l'interclub

N'hésitez pas à rejoindre ce club où l'ambiance est conviviale. Nous serons ravis de vous accueillir. Des cours de Taïso (renforcement musculaire) sont également dispensés pour les adultes.

Alors petits et grands, en septembre, des cours d'essais sont possibles, venez essayer !!

ASSOCIATION DES PROPRIÉTAIRES ET CHASSEURS DE TRÉMEUR

Nous sommes satisfaits du nombre de repas à emporter de l'édition 2024, et nous vous en remercions !

Par ailleurs, nous avons rencontré une technicienne de la Fédération des chasseurs des Côtes d'Armor afin de peaufiner le contrat d'implantation de faisans d'origine sauvage de Rambouillet. Nous avons, lors de nos promenades, vu des coqs, et surtout les avons entendu chanter le long du cours de la Rosette, et ses alentours. Ceux-ci proviennent du repeuplement géré par la Fédération sur les communes de Dolo et Mégrit.

À notre tour d'adhérer à cette initiative. Ainsi, dès cette année, 250 oiseaux seront lâchés sur notre commune cet été, à 12 semaines et sevrés. Cette opération qui sera effectuée sur les trois ans à venir, ne comptera pas moins de 600 oiseaux lâchés.



L'agrainage, avec du blé sur 40 postes positionnés dans la commune, permettra leur survie lors des mois les plus difficiles.

À noter, qu'il n'y aura aucune gêne constatée sur les récoltes de nos agriculteurs, qui seront les acteurs, avec notre association pour mener à bien la réussite de ce repeuplement.

L'atout principal de cet investissement consiste dans le caractère céréalière des exploitations agricoles sur notre territoire. Les populations de faisans sauvages croissent idéalement sur ce type de territoire. Nous espérons que notre projet saura motiver les partenaires (Fédération, Lamballe Terre & Mer, notre Mairie) ainsi que la population Trémeuroise.

Aucun prélèvement n'aura lieu avant 4 ans, et surtout après l'aval de la Fédération qui gère ce projet par comptage de coqs chanteurs en nous attribuant les bracelets autorisés. Nous nous sommes abstenus strictement, à ne réaliser aucun prélèvement depuis les opérations réalisées voici 4 ans sur les communes environnantes.

Cette démarche relance la gestion intelligente de la biodiversité de la faune sauvage sur notre commune. De même, le moratoire sur la population de lièvres, a très bien été respecté, et aujourd'hui, nous avons un indice kilométrique de cette espèce plus que convenable. Leurs prélèvements sont assujettis après les comptages nocturnes annuels effectués en février.

Les membres du bureau.



LE CLUB DES IFS

Le 8 juin dernier, le Club des Ifs vendait environ 300 poulets grillés sauce Marie-Paule. C'est avec l'aide précieuse de l'expert Gilbert que cette vente avait lieu pour la première fois au terrain des sports. Elle a permis à certain de se retrouver pour un moment de convivialité autour d'un verre.



Le Club des Ifs ne s'arrête pas là dans les animations. Le 29 septembre prochain, il organisera la journée de la courge en partenariat avec les jeunes de la commune. Ce moment sera l'occasion de réunir Trémeur et les alentours avec une animation autour de la courge : dégustations, chasse aux courges, photos, jeux...

Le club et les jeunes vous attendent nombreux !

Samedi 29 septembre 2024

à partir de 14h

Journée de la COURGE



- Dégustations à base de courges,
- Chasse aux courges, découpes de courges,
- Concours de la courge la plus belle ou la plus originale,
- Jeux : chamboule-courge, jeux de courges, intrigues...



Organisée par le Club des ifs de Trémeur et les jeunes de la commune sur l'espace de la petite enfance de Trémeur.

KERMESSE

Pour fêter cette fin d'année 2024, la kermesse annuelle de l'école des Tilleuls a eu lieu le dimanche 16 juin.

En fin de matinée, les enfants ont pu présenter leur spectacle sur le thème des Jeux Olympiques. Puis les familles ont pu partager un repas tous ensemble avant de débiter les jeux en début d'après-midi, sous un ciel ensoleillé. Défis adultes, défis enfants, structure gonflable, maquillage et bien d'autres ont permis aux enfants et aux adultes de s'amuser et de rire au sein de la cour d'école. Cette journée s'est clôturée par le tirage au sort de la tombola, qui a fait de nombreux heureux.

L'amicale laïque qui a organisé cette journée, souhaite remercier particulièrement les bénévoles présents au cours de la journée, ainsi que les partenaires locaux qui ont contribué à la tombola, la mairie pour son soutien et les familles et enfants présents pour cette journée.



Kermesse de l'école des Tilleuls





HOMMAGE À ELIE GUICHARD

Fête du violon qui a plus d'une corde à son arc

Un hommage au violoniste pour les uns, au sonneur pour d'autres, à l'artiste autodidacte pour d'autres encore et au « Pépé d'la Rouelle » pour les membres de sa famille. Élie Guichard a connu une vraie nouvelle gloire durant ce week-end de fête à Trémeur. On a retrouvé durant ces jours-là l'ambiance de la Noce à Trémeur, de la fête où l'on chante, où l'on danse, où l'on s'amuse.

Cela a commencé par une grande « caos'rie » sur le parcours d'Élie ce type « *qui dépassait en Bretagne tout le monde de la tête et des épaules en matière de violon* » comme l'a affirmé un participant à cette soirée inaugurale.



Avant le départ pour la balade chantée du dimanche

Arnaud Guérin, petit-fils d'Élie Guichard avec le violon de son grand-père.



Le samedi, stages de chant, de violon, d'accordéon pour ceux qui avaient envie d'améliorer leurs performances. Pour mettre à profit les leçons de la journée, un apéro-concert a eu lieu devant la salle des fêtes. Et pour éviter d'avoir l'estomac dans les talons (ce n'est pas commode pour danser), il y avait un « food truck ».



Mais attention, comme les organisateurs avaient une tendance à défendre le local, un petit ingénieur du son a proposé que « food truck » devienne, en gallo la « chérrette à ritionner ». Retenez ce terme, il est peut-être bien né à Trémeur ce samedi-là. Le bal gallo a rempli la salle des fêtes et tous ceux qui avaient oublié de danser depuis trop longtemps s'y sont remis vite fait.

Chassez le naturel, il revient au gallo !



Élie Guichard (à gauche) avec son complice Robert Tardivel

LA BOUÈZE



Dimanche, petite balade chantée, rouzinée, contée et un peu marchée aussi. Sur les traces du violonneux local. Avec une longue pause à la Rouelle, chez « le pépé d'la Rouelle » lui-même, là où il a vécu jusqu'en 1987. À nouveau restauration sur place avec une nouvelle « chérrette à ritionner », celle d'Anita et Tibor de Trémeur et aussi des galettes saucisse. Et puis, ensuite, jeux traditionnels, contes, chants, danses, échanges, blagues, ambiance festive.

À noter : un groupe d'une vingtaine d'élèves de l'école des Tilleuls a fait une magnifique prestation de danses gallèses dont le tube d'Élie Guichard : « Vot'chien madame ». Bravo à eux.

Tout au cours de ce week-end, certains n'ont pas manqué de mentionner, de façon humoristique, qu'il y a eu durant ces trois jours « un nombre impressionnant de Guichard au mètre carré » !

À noter encore : cette manifestation était organisée par la Bouèze, association qui s'est donnée pour but de défendre, promouvoir, partager, populariser la culture traditionnelle. Sur place, son représentant, Corentin Le Doujet a tout mis en partition sans oublier de « bat' de la goule » régulièrement. La Bouèze a travaillé en parfaite entente avec une équipe de bénévoles locaux qui n'avaient pas les deux pieds dans le même sabot car ce n'est pas pratique non plus pour danser. Et bien sûr avec le soutien entier et l'aide technique de la municipalité.



Bernard Le Guével

Allez, on va vous le dire et si ce n'est pas tout à fait vrai tant pis, ça pourrait le devenir : une nouvelle édition de ce genre de fête ne serait pas inconcevable.



LES AGITÉS DE LA ROSETTE



Temps agités à prévoir !

Non, non, ils ne sont pas morts ! Ils bougent encore. Lors de leur assemblée générale de février dernier, la plupart des membres du bureau avaient présenté leur démission. Adeline Fairier, Aurore Rousselle, Pierrick Noël et Yohenn Baudet n'avaient pas souhaité continuer. Neuf années consacrées à animer la commune, c'est déjà une belle performance. On ne peut que les remercier d'avoir œuvré en ce sens dans un groupe qui a toujours fonctionné en bonne entente. Le premier conseil d'administration suivant cette assemblée générale n'avait pas permis de former un nouveau bureau.

C'est désormais chose faite avec une nouvelle équipe qui s'est installée le vendredi 14 juin. Le nouveau conseil d'administration compte douze membres : Fabrice Paillard, Betty Leriche, Ludovic Renault, Gladis Renault, Olivier Loret, Véronique Loret, Emmanuel Leriche, Bernard Le Guével, Manuela Picard, Henri Loisel, Delphine Marie, Martine Perrault. Parmi ces douze personnes, six ont accepté de faire partie du bureau : Emmanuel Leriche et Olivier Loret en tant que co présidents, Martine Perrault en tant que trésorière, Gladis Renault en tant que trésorière adjointe, Bernard Le Guével en tant que secrétaire, Véronique Loret en tant que secrétaire adjointe.



1 Fabrice Paillard, 2 Olivier Loret, 3 Martine Perrault, 4 Ludovic Renault, 5 Emmanuel Leriche, 6 Betty Leriche, 7 Delphine Marie, 8 Henri Loisel, 9 Bernard Le Guével, 10 Gladis Renault, 11 Véronique Loret (absente : Manuela Picard)

Plein d'idées sont dans les têtes et dans les cartons pour animer la commune. À part la fête du chocolat qui devrait avoir lieu au début du mois d'octobre prochain, aucune n'est encore validée. Dès que des événements seront décidés, l'équipe ne manquera pas d'en informer les habitants.

Et bien entendu, l'équipe n'est pas fermée. Toutes les bonnes idées sont à prendre et à étudier, le conseil d'administration peut encore être élargi et les bénévoles seront les bienvenus lors de manifestations impliquant un peu de logistique.

CHAR DE TRÉMEUR - CARNAVAL

En septembre 2023, une nouvelle équipe intergénérationnelle s'est constituée, une cinquantaine de personnes, adultes, enfants et ados, ont participé à la réalisation du char de Trémeur pour le carnaval de Broons 2024. Nous avons retenu le thème de l'Inde pour son univers coloré.

C'est grâce à l'investissement et à la complémentarité des compétences de chacun que nous avons pu réaliser un magnifique char aux superbes finitions.



L'équipe intergénérationnelle du char de Trémeur

«L'équipe des jeunes» a œuvré tous les mercredis soirs, elle a sculpté un immense éléphant en tiges métalliques, a travaillé aux articulations et jeux d'eau, s'est occupée de la voiture, a participé à la fabrication des fleurs et au collage, à la fabrication du Taj Mahal, aux finitions... la relève est assurée, bravo les jeunes !

Une autre équipe de quelques bricoleurs était à l'œuvre tous les samedis matins, ils ont reconstitué le Taj Mahal, fabriqué des cyprès, posé les enduits, le papier à peindre, fait les peintures, posé le sol synthétique, fabriqué une immense théière... participé à la fabrication des fleurs et au collage, aux différentes finitions... sous la houlette de Fred et ses 2 acolytes, Cédric et Jérémy.

Un grand merci à ces deux équipes pour leur investissement hebdomadaire de septembre à avril, pour la qualité de leur travail et leur bonne humeur.

Autour de ces deux équipes, fleuristes et colleurs/colleuses ont permis la réalisation et le collage de près de 96000 fleurs. Petites et grandes mains indispensables à la coloration de notre char, un grand merci à eux tous. Un défilé de carnaval c'est aussi une playlist, des chorégraphies, des déguisements, de l'animation... merci aussi aux 2 équipes de jeunes femmes qui ont pris toutes ces choses en main.

Encore un grand merci à vous tous et on se retrouve dans 2 ans pour un nouveau projet !

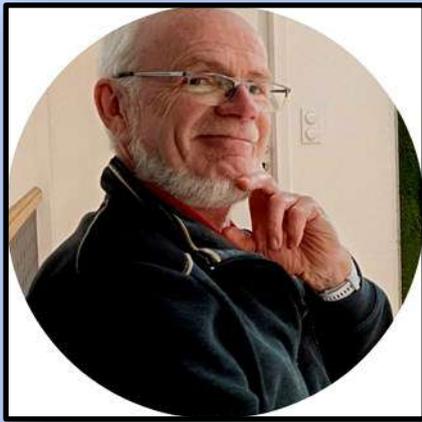


Le char de Trémeur au carnaval de Broons



Le Bernard, espèce unique

Le Bernard est une espèce très particulière que nous allons décrire ici avec attention...



- ✿ **NOM SCIENTIFIQUE** : Bernard Le Guével
- ✿ **NOM COMMUN** : Bébert Roi de la blague
- ✿ **ÂGE** : 67 ans
- ✿ **MILIEU DE VIE** : Trémeur mais surtout ses alentours
- ✿ **MOYEN DE LOCOMOTION** : le vélo
- ✿ **APPARENCE** : un sourire, une barbe blanche, des lunettes, un short et des sandales
- ✿ **LANGUES** : français, anglais, italien et humour

Il est né en 1957 à Le Leslay mais c'est entre Trémeur et Broons qu'il a passé la majorité de sa vie. C'est là que le Bernard a été enseignant, les enfants c'était son truc. Aujourd'hui encore il donne beaucoup de son temps : l'amicale laïque de Broons, les Agités de la Rosette, l'Hebdo d'Armor, les écoles de Trémeur et Broons, les enfants malades ou en situation de handicap et j'en oublie, c'est certain, mais lui n'oublie personne !

Alors oui, on peut espérer le trouver à Trémeur, mais il reste peu chez lui, bien qu'il ne s'éloigne jamais très loin de sa tanière et est très probablement à vélo. Si vous le croisez par hasard, vous ne pouvez pas le louper. Il est très reconnaissable grâce à sa seconde peau : le short et les sandales. Par tous les temps, par n'importe quelle saison, il a les jambes nues. Avis à ceux qui l'ont déjà observé accoutré d'un pantalon, merci de nous contacter ! Le Bernard est aussi reconnaissable grâce à sa barbe blanche et ses lunettes, à ne pas confondre avec le Père Noël...

Si vous avez l'occasion d'avoir une discussion avec lui, vous aurez le plaisir de constater qu'il est très drôle ! Moi qui l'ai connu depuis toujours, j'ai toujours été admiratif face à lui. Pour chaque sujet, il a une blague, un jeu de mot ou une anecdote à nous raconter que nous nous empressons d'écouter. Cette volonté de raconter, il l'assouvit en écrivant, et en se faisant publier ses romans policiers et en vendant ses petits livres de jeux de mots inventifs.

Le Bernard fait preuve d'une constance qu'on ne peut

s'empêcher d'admirer : il s'est installé dans une routine hors du commun. Jamais son flot d'humour ne s'est asséché, et personne n'a jamais su y construire des barrages. Car son humour est irrésistible, il sait faire rire tout le monde, de tous les bords, de toutes les espèces. Jusqu'à aujourd'hui, c'est la seule personne avec qui j'ai ri en parlant politique !

En plus d'être constant, le Bernard est polyvalent. Le Bernard est Roi de la blague, instituteur, écrivain, musicien, danseur, peintre, dessinateur, journaliste, cycliste, jardinier, cuisinier, c'est qu'il touche à tout Le Bernard, même quand on lui dit d'arrêter de toucher, faut qu'il touche et il touche sacrément bien !

Aussi, Le Bernard est très gourmand et adore le chocolat. Vous saurez maintenant avec quoi le soudoyer ! Le Bernard n'aime que le bio et ce, depuis bien avant que ça existe en vrai. Le Bernard en sait des choses : la terre, la planète, le jardin, les insectes tout ça tout ça !

Oui le Bernard est très intelligent, il sait plein de choses, le touche-à-tout dit ce qu'il fait et fait ce qu'il dit, vous ne le surprendrez jamais en pleine crise d'hypocrisie ou de malhonnêteté, cela n'est pas dans le caractère de cette espèce rare.

Le Bernard fait du bien au monde, plutôt citoyen et généreux, c'est une espèce à protéger pour des raisons scientifiques et de préservation du patrimoine naturel... L'espèce idéale pour repeupler une seconde planète !